

ANNEXE 3 : Fiches actions

AXE 0 : Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI

Axe 0 : Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI

Fiche-action n°0-1

Animation et suivi de la mise en œuvre du PAPI

Objectif :

Assurer le suivi, l'animation, la réalisation et le pilotage du PAPI d'intention en phase mise en œuvre depuis sa labélisation jusqu'à la préparation du PAPI « complet » qui suivra à partir de 2022.

Description de l'action :

Le portage et l'animation du PAPI d'intention des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois regroupe les principales missions suivantes :

- Mobiliser, inciter et coordonner les acteurs identifiés pour la mise en œuvre des actions du programme
- Aider ces acteurs d'un point de vue technique et administratif (demandes de subventions, rédaction de cahier des charges, ...)
- Préparer les Comités Techniques, Comités de Pilotage et Comité de suivi, et animer ces réunions
- Assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines études structurantes et/ou la mise en œuvre de mesures non structurelles (Cf. **fiches actions 1-1, 1-2, 3-2, 3-5, 3-6, 3-8, 3-9, 5-1**)
- Rassembler les informations sur l'activité du territoire en matière de prévention des inondations en vue de perspectives d'amélioration
- Faire le lien avec les programmes d'actions des territoires situés à l'amont et à l'aval du périmètre du PAPI
- Préparer le PAPI « complet » à suivre en 2022

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire
1 ETP sera mobilisé au sein du service prévention des inondations de l'EP Loire
- Eléments de communication :
Les supports de présentation et bilans annuels seront mis en ligne sur une page internet dédiée. Les modalités pour assurer la consultation publique nécessaire à la mise en place du PAPI « complet » seront définies au cours de la mise en œuvre du PAPI d'intention.

Échéancier prévisionnel :

De Juillet 2019 (Labélisation) à fin 2021 (préparation du PAPI)

Plan de financement :

Coût : 150 000 € TTC

Année	2019	2020	2021
Montant (€ TTC)	30 000	60 000	60 000

Financement :

- Etat (BOP 181) : 40% (dépenses éligibles : salaires et charges), soit 48 000€
- Europe (FEDER) : 50% (dépenses éligibles : salaires, charges, frais fonctionnement, frais déplacement), soit 75 000€
- EPCI : 10 % salaires et charges et 50 % frais de fonctionnement, soit 27 000€ répartis comme suit :
 - Les Bertranges communauté : 1 975€
 - Cdc Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois : 2 795€
 - Cdc Berry Loire Vauvise : 2 895€

PAPI d'intention des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

- Cdc Pays Fort Sancerrois Val de Loire : 5 895€
- Cdc Loire, Vignobles et Nohain : 3 920€
- Cdc Berry Loire puisaye : 3 900€
- Cdc Giennoises : 5 620€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Rapport annuel de la mise en œuvre des actions
- Avancement des actions du PAPI
- Avancement du programme financier

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-1

Recherche et valorisation des documents sur les crues récentes et historiques

Objectif :

Entretenir et développer la mémoire locale du risque par la recherche et la valorisation des éléments de connaissance sur les crues récentes et historiques de la Loire.

Description de l'action :

La connaissance des crues historiques est une source d'information précieuse pour informer les riverains sur les risques encourus, mais également pour compléter les connaissances hydrauliques.

Elle sera notamment recherchée auprès des collectivités dans les archives communales, départementales, ainsi que de l'Etat.

L'ensemble des documents recueillis (photographies, vidéos, articles, études, témoignages, etc.) seront géolocalisés et valorisés, notamment au travers des produits de communication élaborés à destination du grand public (**Fiche action 1.11**).

Ils alimenteront par ailleurs la Base de Données Historiques sur les Inondations (BDHI) et pourront être exploités dans le cadre de travaux universitaires.

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire (dans le cadre de l'animation du PAPI)
- Eléments de communication : communication via les documents produits dans le cadre du PAPI d'intention
- Partenaires techniques : Maisons de Loire dans le Cher et le Loiret, et l'observatoire ORISK

Échéancier prévisionnel :

2019-2020

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de nouvelles ressources documentaires non identifiées lors de la construction du PAPI,
- Communication et valorisation de ces nouvelles connaissances.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-2

Développement et partage d'une cartographie dynamique et interactive du risque inondation

Objectif :

Restaurer et actualiser les deux atlas cartographique interactifs, développés par l'Etablissement public Loire dans le cadre de la réalisation des études de vals.

Ces outils ne sont plus consultables car ils sont hébergés sur le plateau collaboratif du plan Loire aujourd'hui fermé. Ils participeront à la diffusion et au partage des connaissances sur le risque inondation à cette échelle et à la communication sur les actions réalisées.

Description de l'action :

Cette interface numérique sera adaptée aux personnes non familiarisées à l'usage des outils SIG. Les informations diffusées pressenties sont, *a minima*, celles listées ci-dessous :

- Diagnostic du risque d'inondation :
 - les enveloppes inondables des différents scénarios de crue de référence, complétées par les nouvelles connaissances issues des études récentes ou prochaines (Viginond, révision PPRI, ...),
 - les enjeux identifiés sur le territoire, avec une indication pour chaque scénario de crue du niveau de risque ainsi que des populations, entreprises et salariés exposés,
 - les données relatives à la coupure des routes et des franchissements de la Loire.
- Etat d'avancement de la mise en œuvre des actions territorialisées du PAPI
 - présentation et localisation des actions et des dispositifs mis en place.

Cet outil cartographique évoluera en fonction des besoins identifiés. Il pourra ainsi être enrichi de données complémentaires, issues des études menées dans le cadre du PAPI.

Cette action comporte ainsi plusieurs volets :

- la conduite d'une enquête auprès des acteurs du territoire susceptible d'utiliser ou de diffuser l'atlas afin d'améliorer la structure et le contenu des outils cartographiques créés lors des études de vals,
- l'alimentation régulière de la base de données spécifique créée,
- la refonte de l'outil cartographique,
- la mise en ligne sur le site internet de l'Etablissement public Loire,
- la communication autour de l'outil,
- la mise à jour et l'évolution de l'outil dans le temps.

Une rubrique spécifique sur la page internet permettra de déposer des commentaires afin de connaître les besoins et avis des utilisateurs.

Sur le Giennois, le maître d'ouvrage s'assurera de la cohérence avec les informations mises à disposition sur le Portail Inforisque-Loiret.

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire (dans le cadre de l'animation du PAPI)

- Eléments de communication : communication via les documents produits dans le cadre du PAPI d'intention, site internet des collectivités concernées
- Partenaires techniques : SPC Loire Cher Indre et le Conseil Départemental 45

Échéancier prévisionnel :
2019-2021

Plan de financement :
Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation

Indicateurs de suivi / réussite :

- Mise en ligne de l'outil,
- Actualisation de l'outil,
- Suivi du nombre de visiteurs,
- Retour des utilisateurs,
- Suivi du nombre de liens internet créés vers l'outil en provenance de sites extérieurs.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-3

Mise à jour du Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) de la Nièvre

Objectif :

Actualiser le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) de la Nièvre.

Description de l'action :

Le DDRM actuel de la Nièvre, en date de décembre 2010, est consultable à l'adresse suivante : <http://www.nievre.gouv.fr/IMG/pdf/DDRM2010V7-2.pdf>.

L'action porte ainsi sur la mise à jour régulière du volet inondation du DDRM du département de la Nièvre, en présentant notamment les données produites dans le cadre de l'étude des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre, celles issues de la révision des plans de prévention des inondations (PPRI), et l'évolution du règlement d'information sur les crues (RIC).

Le document sera notamment utile aux élus pour la réalisation/actualisation de leur DICRIM (**Fiche action 1.8**).

Territoire concerné :

Département de la Nièvre

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Préfecture de la Nièvre
- Éléments de communication : communication via les documents produits dans le cadre du PAPI d'intention, site internet de la Préfecture

Échéancier prévisionnel :

2019-2020

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre des missions des services de l'Etat

Indicateurs de suivi / réussite :

- Révision du DDRM en fonction de l'évolution des connaissances et la réglementation,
- Accessibilité du document auprès des communes et de la population.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-4

Sensibiliser les maires et les riverains à la gestion du lit et des levées de la Loire

Objectif :

Au cours de la démarche de concertation, il est apparu que les riverains et élus des communes riveraines de la Loire n'ont généralement pas connaissance des objectifs de gestion de la végétation du lit de la Loire et des levées, ni des travaux mis en œuvre par les Directions Départementales de la Nièvre et du Loiret. Il en découle des incompréhensions et difficultés de communication qui peuvent être en partie évitées par une sensibilisation et une information régulière du public et des acteurs concernés.

Il s'agit de mettre en place des dispositifs de sensibilisation pour expliquer la stratégie de gestion du lit et des levées de la Loire, et communiquer sur les opérations mises en œuvre.

Description de l'action :

Une réflexion est à engager afin de renforcer la communication sur ces sujets, par exemple :

- transmettre une information régulière aux acteurs du territoire dans le cadre des réunions du comité de suivi du PAPI,
- enrichir l'espace internet dédié à la mise en œuvre des actions du PAPI,
- intégrer ces interventions dans l'outil de cartographie dynamique.

S'agissant des interventions sur les levées de la Loire, l'information sera assurée pendant toute la période de gestion de ces ouvrages par l'Etat. Elle prendra en compte le contexte et les évolutions liés au transfert des digues aux EPCI-FP concernés.

Il est prévu dans le cadre de cette action de faire appel à un prestataire en communication, afin d'améliorer la transmission et la compréhension des informations sur les opérations menées (rédaction d'un communiqué de presse-type, réalisation de posters pour une exposition itinérante, éventuellement réalisation d'un flyer à destination des mairies).

Par ailleurs, les EPCI pourront être associés aux visites de contrôle et aux missions de surveillance sur les digues pour une meilleure compréhension des enjeux de leur entretien et/ou restauration.

L'action constitue le volet communication de la poursuite de la restauration et de l'entretien du lit de la Loire (**Fiche action 6.1**).

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : DDT de la Nièvre et DDT du Loiret
- Eléments de communication : communiqué de presse-type, réalisation de posters pour une exposition itinérante, éventuellement réalisation d'un flyer à destination des mairies. Communication via les documents produits dans le cadre du PAPI d'intention, site internet des services de l'Etat, outil de cartographie dynamique

Échéancier prévisionnel :

2019-2021

Plan de financement :

Coût : 6 000€

Financement :

Etat : 100%, soit 6 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Association des EPCI aux visites de contrôle et aux missions de surveillance sur les digues,
- Diffusion d'information sur les stratégies de gestion du lit et des levées de la Loire,
- Communication régulière sur les opérations mises en œuvre sur le territoire.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-5

Réaliser et diffuser un guide de bonnes pratiques agricoles en zone inondable

Objectif :

L'agriculture est un enjeu important et vulnérable sur le territoire, principalement dans les vals de Loire dans le Cher et le Loiret. Environ 13 050 ha de surface agricole, deux centres d'élevage et 49 sièges d'exploitation sont en effet exposés en zone inondable. Le montant des dommages potentiels a été évalué à 25 M€ pour une crue type décembre 2003, à 51 M€ pour une crue centennale, et à 56,5 M€ pour une crue exceptionnelle, du type de celles du 19ème siècle.

Dans le cadre de la concertation organisée sur le territoire, il a été décidé de réaliser un guide sur les bonnes pratiques en zone inondable en capitalisant les éléments déjà produits sur le sujet, afin de sensibiliser et donner des éléments de réponse aux activités agricoles exposées sur le territoire. Il sera ensuite diffusé aux acteurs concernés.

Description de l'action :

Ce guide présentera notamment les informations suivantes :

- Les démarches à suivre en vue de l'élaboration d'un plan d'urgence d'une exploitation,
- Une base de données sur les moyens, mesures et outils existants pour gérer la crise, diminuer les dommages et redémarrer l'activité dans les meilleurs délais,
- L'organisation des travaux sur parcelle en fonction de leur exposition au risque inondation
- Les types de cultures compatibles avec les différents niveaux d'exposition aux risques.

Afin d'initier cette action, il convient de mettre en place un groupe de travail réunissant les acteurs concernés.

Autant que possible, les enseignements des travaux de recherche sur les sciences comportementales dans la prévention et la gestion des risques seront pris en compte pour construire le guide de bonnes pratiques.

Cette action sera menée en lien avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une information spécifique aux acteurs économiques (**Fiche action 5.2**), et les réflexions sur l'évacuation du bétail en cas d'inondation (**Fiche action 3.4**).

Territoire concerné :

- Communauté de communes Berry Loire Vauvise
- Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire
- Eléments de communication : envoi du guide aux acteurs concernés, communication via les documents produits dans le cadre du PAPI d'intention, sur les sites internet de l'Etablissement public Loire et des chambres d'agriculture notamment.

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Coût : 2 750€

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 1 375€
- Etat (FPRNM) : 30%, soit 825 €
- EPCI : 20 %, soit 550€
 - Cdc Berry Loire Vauvise : 400€
 - Cdc Berry Loire Puisaye : 150€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Mise en place d'un groupe de travail spécifique à cette action,
- Réalisation et/ou diffusion d'un guide aux activités agricoles du territoire.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-6

Elaboration et mise en œuvre d'une information spécifique aux acteurs de l'immobilier et du bâtiment

Objectif :

Outre l'information réglementaire existante (celle contenue dans l'Information Acquéreur-Locataires), les agences immobilières, notaires et assureurs connaissent peu la nature réelle des risques, et notamment celui de l'inondation. Il est nécessaire de développer et de maintenir leur connaissance du risque d'inondation afin d'améliorer la diffusion de l'information lors de l'acquisition ou de la location d'un bien immobilier.

S'agissant de l'aménagement du territoire, les acteurs du bâtiment (constructeurs concepteurs et constructeurs réalisateurs) sont soumis aux prescriptions contenues dans les PPRI. Cependant, par méconnaissance des prescriptions et de leur fondement et/ou par incompréhension de leur bien-fondé, elles ne sont pas toujours respectées. Il faut donc veiller à ce que ces informations, les bonnes pratiques en matière de construction en zone inondable et le futur document technique unifié (DTU) « Construire en zone inondable et réhabiliter après Inondation », qui aura valeur de norme, soit portés efficacement à la connaissance des acteurs du bâtiment de façon à ce qu'ils puissent proposer et recourir à des matériaux et des techniques compatibles avec le risque, afin de réduire les atteintes potentielles aux habitations, mais également de permettre une remise en état plus rapide.

Description de l'action :

Pour ce faire, deux campagnes spécifiques d'information sont prévues.

La 1^{ère} portera sur la sensibilisation au risque d'inondation et le rappel des obligations d'information des acquéreurs et locataires, et le cas échéant, des prescriptions constructives contenues dans les PPRI.

L'action se déclinera comme suit :

- Organisation d'une réunion annuelle d'information,
- Réalisation et mise à disposition d'une note d'information sur l'IAL dans les mairies,
- Diffusion de différents supports d'information sur les inondations (DICRIM, étude de vals, PPRI...),
- Réalisation d'une analyse comparative des pratiques constructives en zone inondables,
- Remise de guides de bonnes pratiques en termes de construction en zone inondable.

La 2nd s'adressera aux artisans, maîtres d'œuvre et fournisseurs qui interviennent sur le territoire dans la construction, l'aménagement ou la rénovation du bâti situé en zone inondable. Il s'agira de les sensibiliser ou de les former sur :

- Les prescriptions constructives contenues dans les PPRI,
- Les matériaux et techniques compatibles avec le risque.

La création d'un label pour les artisans qui auraient ainsi été formés sera par ailleurs étudiée dans le cadre de cette action.

Dans la mesure du possible, des opérateurs de recherche en sciences comportementales interviendront afin d'observer la manière dont l'opération est conduite et de proposer des adaptations de l'action aux besoins et aux contraintes des acteurs concernés.

Cette action sera menée notamment en lien avec les filières professionnelles et les chambres consulaires.

Territoire concerné :

- Communauté de communes Berry Loire Vauvise
- Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire
- Eléments de communication : réunions d'informations organisées annuellement, communication via les documents produits dans le cadre du PAPI d'intention, guide de bonnes pratiques en termes de construction en zone inondable.

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Coût : 11 400€

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 5 700€
- Etat (FPRNM) : 30%, soit 3 420€
- EPCI : 20 %, soit 2 280€
 - Cdc Berry Loire Vauvise : 380€
 - Cdc Pays Fort Sancerrois Val de Loire : 920€
 - Cdc Berry Loire Puisaye : 980€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de participants aux réunions annuelles de sensibilisation organisées avec les acteurs de l'immobilier et du bâtiment

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-7

Information et sensibilisation à destination des équipes municipales

Objectif :

Il a été retenu, en lien avec les EPCI concernés, d'organiser deux demi-journées de sensibilisation sur les rôles et obligations en matière de prévention des inondations et d'appropriation de leur dispositif de gestion de crise, à destination des élus municipaux et de leurs équipes.

Dans ce cadre, un guide sera réalisé et diffusé aux maires. Il rappellera notamment les caractéristiques du risque sur le territoire communal, les outils et sources d'information existantes (par exemple relatives à la prévision des crues), la présentation de l'imbrication du jeu des acteurs de la gestion de crise, les obligations réglementaires, etc.

Par ailleurs, cette action devra permettre d'aider les équipes municipales à s'approprier leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin qu'il soit opérationnel et fonctionnel en cas d'évènement. Elle est liée à celle concernant l'actualisation et l'optimisation de ce dispositif réglementaire (**Fiche action 3.6**).

Description de l'action :

Les équipes municipales seront notamment sensibilisées que les thèmes suivants :

- le risque d'inondation sur la commune,
- les obligations d'information sur les risques,
- le fonctionnement de la gestion de crise en France,
- les pouvoirs de police du Maire,
- l'utilisation et l'application du PCS,
- la sensibilisation à la nécessité d'actualiser et de tester régulièrement le document.

A minima, un élu référent par commune, ainsi que la/les personne(s) responsable(s) du PCS y participeront. Un appui technique sera apporté pour aider à l'organisation et à la mise en œuvre des demi-journées de sensibilisation.

Ces demi-journées de sensibilisation seront réalisées à la suite des élections municipales de 2020.

Territoire concerné :

- Les Bertranges communauté
- Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois
- Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain
- Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire
- Modalité de pilotage et de suivi : appui technique assuré par l'Etablissement public Loire dans le cadre du lancement et du suivi du marché correspondant
- Eléments de communication : envoi du guide par voie postale aux acteurs concernés, communication via les documents produits dans le cadre du PAPI d'intention sur le site internet de l'Etablissement public Loire.

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Coût : 25 000€

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 12 500€
- Etat (FPRNM) : 30%, soit 7 500€
- EPCI : 20 %, soit 5 000€
- Les Bertranges communauté : 1 000€
- Cdc des Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois : 1 000€
- Cdc Pays Fort Sancerrois Val de Loire : 1 000€
- Cdc Loire, Vignobles et Nohain : 1 000€
- Cdc Berry Loire Puisaye : 1 000€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Diffusion du guide didactique à destination des maires des communes concernées
- Nombre de demi-journées de sensibilisation organisées
- Nombre de communes informées et sensibilisées

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-8

Elaboration et mise à jour des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Objectif :

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication auprès de la population réalisé par le maire.

Les communes ont l'obligation de réaliser ce document et de le porter à connaissance de leurs administrés tous les 2 ans.

Ce document a vocation à être mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouveaux éléments de connaissances ou disposition de prévention des risques d'inondation. Il a été mis en évidence un besoin de mise à jour des DICRIM existants, en particulier sur le volet inondation.

Par ailleurs, 8 communes du territoire n'ont pas réalisé leur DICRIM (6 sur le territoire de communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain et 2 sur celui des Bertranges communauté). Ils seront réalisés dans le prolongement de la révision du document départemental sur les risques majeurs (DDRM) prévu en 2019 (**Fiche action 1.3**).

Description de l'action :

Les DICRIM manquants seront élaborés dans le cadre d'ateliers intercommunaux. Une trame commune uniformisée sera proposée pour le volet inondation du document. Elle traitera notamment le phénomène d'inondation, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, les moyens d'alerte, les consignes individuelles à respecter en cas de crise et la présence de repères de crue sur le territoire communal.

S'agissant de l'actualisation du volet inondation des DICRIM, il permettra notamment d'intégrer les données produites dans le cadre des 2 études de vals réalisées, des nouveaux repères de crues posés ou encore des études de dangers des digues. Il sera par la suite diffusé à la population (habitants, entreprises...) selon le mode choisi par la commune.

Cette action sera menée en régie par les communes concernées. Un accompagnement méthodologique et technique pourra être apporté aux communes qui le souhaitent.

Dans le Loiret, le portail Inforisque-Loiret pourra constituer une aide pour les mises à jour.

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Communes
- Modalité de pilotage et de suivi : un appui et un suivi de l'avancement des mises à jour sera réalisé sur le territoire du PAPI par les services de l'Etat et de l'EP Loire
- Diffusion des DICRIM élaborés et mis à jour par les communes

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Coût : Sans objet (réalisé en régie)

Financement possible (prestation) :

- Europe (FEDER) : 50%
- Etat (FPRNM) : 30%
- EPCI : 20 %

Indicateurs de suivi / réussite :

- Elaboration des DICRIM manquants,
- Nombre de mises à jour de DICRIM,
- Nombre d'exemplaires diffusés.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-9

Promouvoir le plan familial de mise en sûreté (PFMS)

Objectif :

Informers les habitants des zones inondables du risque auquel ils sont exposés et leur fournir une assistance afin de se préparer à mettre en œuvre des mesures adaptées en cas de crise

Description de l'action :

Pour être la plus efficace possible, la préparation à la gestion de crise doit être mise en œuvre par l'ensemble des acteurs d'un territoire. Cela concerne également les citoyens qui habitent en zone inondable et qui doivent être les premiers garants de leur sécurité. Pour ce faire, il est nécessaire dans un premier temps de les informer sur le risque auquel ils sont exposés. Le plan familial de mise en sûreté constitue l'un des outils permettant à chaque foyer de définir une organisation adaptée en cas de crue. Actuellement, ce dispositif est encore peu développé sur le territoire du PAPI.

L'action consiste à :

- Informer les habitants des zones inondables du risque auquel ils sont exposés
- Diffuser la trame de PFMS à l'occasion des campagnes d'information (réunions, DICRIM, journée d'accompagnement) sur les risques majeurs auprès des populations
- Sensibiliser et conseiller les habitants dans la réalisation de leur PFMS

Territoire concerné :

- Les Bertranges communauté
- Communauté de communes de Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois
- Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
- Modalité de pilotage et de suivi : Appui technique assuré par l'Etablissement public Loire dans le cadre du lancement et du suivi du marché correspondant

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Coût : 16 000€

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 8 000€
- Etat (FPRNM) : 30%, soit 4 800€
- EPCI : 20%, soit 3 200€
 - Cdc Les Bertranges : 800€
 - Cdc de Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois : 800€
 - Cdc Pays Fort Sancerrois Val de Loire : 1 600€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Diffusion de la trame PFMS
- Nombre de journées de sensibilisation mises en place
- Nombre de PFMS élaborés

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n°1-10

Recensement, valorisation et pose de repères de crues récentes et historiques

Objectif :

Développer la culture du risque, en informant la population des hauteurs d'eau atteintes lors des crues récentes et historiques

Description de l'action :

La culture du risque d'inondation est indispensable à la mise en place de réponses adaptées de la part des populations exposées. Sur le territoire des communes du PAPI, a été recensé un grand nombre de repères de crue. Néanmoins, sur quelques communes aucun repère n'a été recensé ou mis en valeur.

Pour les territoires concernés, l'action consiste à :

- Définir les sites d'implantation des repères de crue en concertation avec les communes
- Définir un modèle pour les repères,
- Assurer la production et l'installation des repères de crue et éventuellement d'échelles limnimétriques,
- Organiser un événement de communication lors de la pose de repères de crues.

Dans le cadre de cette action, les acteurs concernés veilleront à alimenter la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crue : <https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/>

A noter que cette action pourra être menée conjointement à la sensibilisation des scolaires (**Fiche action 1.12**) avec la pose de repères à proximité d'établissements d'enseignement exposés.

Territoire concerné :

- Les Bertranges communauté
- Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois
- Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain
- Communauté des communes Giennoises

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire
- Modalité de pilotage et de suivi : Appui technique assuré par l'Etablissement public Loire dans le cadre du lancement et du suivi du marché correspondant
- Partenaire technique : SPC Loire Cher Indre

Échéancier prévisionnel :

2020

Plan de financement :

Coût : 10 500 € (14 repères de crues)

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 5 250€
- Etat (FPRNM) : 30%, 3 150€
- EPCI : 20 %, soit 2 100€
 - Cdc Les Bertranges communauté : 600€
 - Cdc Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois : 600€
 - Cdc Loire, Vignobles et Nohain : 600€

- Cdc Giennoises : 300€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de repères de crue posés

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n° 1-11

Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation du grand public

Objectif :

Améliorer la conscience du risque des habitants des communes concernés des EPCI

Description de l'action :

En lien avec l'animateur PAPI, chaque EPCI concerné engagera la discussion avec les communes pour identifier le ou les meilleurs vecteurs de communication (pages internet, plaquettes, affichage...) sur le risque inondation. Puis le prestataire sélectionné réalisera les outils qui seront mis à disposition des Communes pour diffusion de l'information et la sensibilisation du public.

Les populations concernées sont les suivantes :

EPCI	Communes
<i>Les Bertranges communauté</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Tronsanges : 0 hab • La Marche : 50 hab • La Charité-sur-Loire : 820 hab • La Chapelle-Montlinard : 360 hab
<i>Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Cuffy : 530 hab • Cours-les-Barres : 500 hab • Jouet-sur-l'Aubois : 110 hab • Marseilles-lès-Aubigny : 190 hab
<i>Communauté de communes Berry Loire Vauvise</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Beffes : 460 hab • Saint-Léger-le-Petit: 40 hab • Argenvières : 140 hab • Herry : 280 hab
<i>Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Saint Bouize : 100 hab • Couargues : 220 hab • Thauvenay : 60 hab • Menetreol-sous-Sancerre : 180 hab • Sancerre : 0 hab • Saint-Satur : 490 hab • Bannay : 100 hab • Boulleret : 450 hab • Lere : 450 hab • Sury-près-Léré : 30 hab • Belleville-sur-Loire : 150 hab
<i>Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesves-sur-Loire : 300 hab • Pouilly-sur-Loire : 280 hab • Tracy-sur-Loire : 30 hab • Cosne-Cours-sur-Loire : 1270 hab • Saint-Père : 10 hab • Myennes : 50 hab • La-Celle-sur-Loire : 30 hab • Neuvy-sur-Loire : 560 hab
<i>Communauté de communes Berry Loire Puisaye</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonny-sur-Loire : 315 hab • Ousson-sur-Loire : 95 hab

	<ul style="list-style-type: none"> • Briare : 1180 hab • Beaulieu-sur-Loire : 125 hab • Châtillon-sur-Loire : 405 hab • Saint-Firmin-sur-Loire : 130 hab
<p>Territoire concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Bertranges communauté • Communauté de communes de Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois • Communauté de communes Berry Loire Vauvise • Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire • Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain • Communauté de communes de Berry Loire Puisaye 	
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire • Modalité de pilotage et de suivi : mise en réseau des communes concernées • Opérations de communication (le cas échéant) : affichage, site internet et courrier 	
<p>Échéancier prévisionnel :</p> <p>2019 : Concertation</p> <p>2020 : Consultation et réalisation de la prestation</p> <p>2021 : Diffusion par les Communes</p>	
<p>Plan de financement :</p> <p>Coût : 59 950 €</p> <p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FEDER : 50 %, soit 29 975 € • Etat (FPRNM) : 30%, soit 17 985 € • EPCI : 20%, soit 11 990 € <ul style="list-style-type: none"> - Cdc des Portes du Berry entre Loire et val d'Aubois : 1 525€ - Cdc Berry Loire Vauvise : 1 050€ - Les Bertranges communauté : 1 400€ - Cdc Pays Fort Sancerrois val de Loire : 2 550€ - Cdc Loire, Vignobles et Nohain : 2 895€ - Cdc Berry Loire Puisaye : 2 570€ 	
<p>Indicateurs de suivi / réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des outils et mise à disposition des outils par les Communes • Diffusion par les communes 	

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche-action n° 1-12

Création et mise en œuvre d'une information à destination des scolaires

Objectif :

Sensibiliser les élèves des écoles élémentaires (cycles 2 et 3), sur le risque d'inondation afin de développer la culture du risque sur le territoire.

Ce type d'action est déjà menée par la Maison de Loire en collaboration avec les communes ligériennes dans les départements du Cher et du Loiret.

Description de l'action :

Dans le département de la Nièvre, une vingtaine d'écoles élémentaires se situent dans les communes concernées par le PAPI, dont 3 se trouvent en zone inondable.

Cette action s'articulera avec les interventions qui seraient déjà menées dans les écoles afin de sensibiliser et éduquer les enfants au développement durable, sur les thématiques suivantes : les déchets, le cycle de l'eau, la biodiversité et les économies d'énergies.

Il est proposé d'y ajouter un module relatif à la sensibilisation au risque d'inondation.

L'action consiste à :

- Définir, avec le prestataire en charge des animations scolaires, le contenu du module relatif à la sensibilisation au risque d'inondation,
- Proposer aux enseignants des écoles élémentaires d'intégrer ces interventions dans le cadre d'un projet pédagogique sur l'eau conduit par la classe, en particulier pour les écoles situées en zone inondable.

Ces interventions se dérouleront en 2 temps :

- 2 jours de préparation et de bilan
 - information auprès des écoles et des communes, en premier lieu celles situées en zone inondable
 - entretien avec les enseignants
 - prospection du terrain
 - préparation du matériel/réalisation d'outils pédagogiques
 - bilan d'animation avec l'enseignant et auprès des partenaires
- 1 journée d'animation
 - montage des outils en classe
 - temps d'animation (en général la matinée)
 - déplacement sur le terrain en bord de Loire
 - temps d'animation sur le terrain

Cette action est liée à la pose de repères de crue (**Fiche action 1.10**) et à l'actualisation des PPMS dans les établissements scolaires (**Fiche action 3.2**).

Territoire concerné :

- Les Bertranges communauté
- Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain
- Modalité de pilotage et de suivi : 2 jours de préparation et de bilan et 1 journée d'animation
- Opérations de communication (le cas échéant) : affichage, site internet

Échéancier prévisionnel :

2019 - 2021

Plan de financement :

Coût : 28 000 €

Financement :

- FEDER : 50 %, soit 14 000 €
- Etat (FPRNM) : 30%, soit 8 400 €
- EPCI : 20%, soit 5 600 €
 - Les Bertranges communauté : 2 800 €
 - Cdc Loire, Vignobles et Nohain : 2 800 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de classes sensibilisées au risque d'inondation

Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

Fiche-action n° 2-1

Promouvoir l'utilisation et l'appropriation des outils existants de surveillance et de prévisions des crues et inondations

Objectif :

Les outils existants de surveillance et de prévision des crues sur le territoire du PAPI sont gérés par le Service de Prévision des Crues (SPC) Loire-Cher-Indre (<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/previsions-des-crues-r69.htm>). Les informations relatives à la vigilance crues sont quotidiennement diffusées sur le site Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr) carte de vigilance crue, bulletin d'information et données en temps réel.

Par ailleurs, le SPC Loire-Cher-Indre a développé un système d'information automatique par SMS sur les niveaux d'eau atteints aux stations de mesure qu'il surveille (hébergé sur le site internet de la DREAL Centre). Ce service est accessible gratuitement, par simple inscription, et ouvert à tous : collectivités locales, organismes publics ou privés, grand public, *via* le lien internet suivant : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/service-sms-a3115.html>

S'agissant des pluies intenses, qui peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou crue rapide de petits cours d'eau, Météo-France et le réseau Vigicrues proposent deux services d'avertissement spécifiques destinés aux maires et aux services communaux :

- Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC), proposé par Météo-France, permet d'être averti lorsque les précipitations en cours revêtent un caractère exceptionnel sur la commune ou les communes proches.
- Vigicrues Flash, proposé par le ministère chargé de l'Environnement, permet d'être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de la commune non couverts par la vigilance crues.

Enfin, en cours de finalisation, l'outil VIGInond permettra de cartographier, en fonction de la hauteur d'eau prévue à une station hydrométrique par Vigicrues, les zones d'inondations potentielles. Il a vocation à être une aide pour les acteurs de la gestion de crise. Dans le cadre de son développement, des gammes de faibles périodes de retour (2 ans, 5 ans et 10 ans) ont été modélisées. La diffusion de ces nouvelles connaissances s'inscrit dans les objectifs de l'action, ainsi que plus généralement de ceux de l'Axe 1.

Cette action vise à promouvoir l'utilisation ces outils d'information et de prévision auprès des acteurs concernés (propriétaires et gestionnaires de digues, acteurs de la gestion de crise, grand public, etc.).

Description de l'action :

Cette communication sera réalisée *via* la diffusion d'une note d'information, et *via* les sites internet des différents acteurs concernés. Les adresses des sites internet du SPC Loire-Cher-Indre et de Vigicrues seront notamment rappelées.

Concernant l'outil SMS, un appui technique pourra être apporté aux collectivités pour les aider à définir les différents seuils d'alerte à retenir et à partir desquels des SMS d'alerte leur seront envoyés.

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etat

PAPI d'intention des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

- Modalité de pilotage et de suivi : Appui technique pour la définition des côtes seuils et l'organisation de réunions inter-acteurs
- Opérations de communication (le cas échéant) : note d'information, site internet

Échéancier prévisionnel :
2019-2021

Plan de financement :
Cette action entre dans le cadre des missions des services de l'Etat

Indicateurs de suivi / réussite :

- Production et diffusion de la note d'information
- Nombre d'inscriptions au service SMS

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° 3-1

Mise en place d'un plan de circulation des véhicules et poids lourds en période de crise

Objectif de l'action :

Mise en place d'un plan de circulation des véhicules légers (VL) et des poids lourds (PL) en période de crise, afin d'éviter qu'ils ne traversent les centres villes des communes inondées, multipliant le risque d'encombrement du trafic et de sur-accident (accident de la route, transport de matières dangereuses...). La diffusion du plan de circulation sera effectuée auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, afin de permettre une prise en compte de ce plan dans les différents plans de planification de l'alerte et de la gestion de crise.

Description de l'action :

Cette action comprend plusieurs volets :

- Identification des axes routiers coupés et analyse fine des risques de submersion des routes pour différentes crues,
- Identification des crues provoquant les premières coupures et des hauteurs d'eau correspondantes aux échelles d'annonce des crues,
- Construction du plan de circulation, en concertation avec les parties prenantes, et réalisation de supports cartographiques par niveau de fermeture des routes,
- Diffusion de ces documents à l'ensemble des acteurs concernés.

Cette action s'inscrit dans le prolongement des démarches de continuité des activités essentielles en cas de crue, engagées notamment par les conseils départementaux concernés.

Territoire concerné :

Les 20 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois situées dans le département du Cher.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire
- Opérations de communication : une campagne de communication pourra être lancée pour promouvoir cette démarche.

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Coût : 30 000€ / plan de circulation

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 15 000€
- Conseil départemental du Cher : 50 %, soit 15 000€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation de l'étude approfondie des risques de submersion des routes
- Mise en place du plan de circulation

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° 3-2

Actualisation des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires et des plans blancs/bleus dans les établissements à caractère sanitaire

Objectif :

L'objectif de cette action est de consolider et d'assurer la mise à jour des plans de gestion de crise prévus dans le cadre de la réglementation des établissements d'enseignement (plan particulier de mise en sûreté) et ceux à caractère sanitaire (plans blanc et bleu) présents sur le territoire.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est élaboré par le directeur de l'école, en adéquation avec le Plan Communal de Sauvegarde et la liste des risques majeurs de chaque territoire. Il définit l'organisation interne de l'établissement scolaire en cas d'évènement. Il doit permettre d'assurer la sécurité des élèves ainsi que des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

La loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004 complétée d'un décret, d'un arrêté (2005) et d'une circulaire d'application (2006) rend le plan blanc obligatoire pour tout établissement de santé public ou privé, doté ou non d'un service d'urgence.

Le Plan bleu s'applique quant à lui dans les établissements hébergeant des personnes âgées ou handicapées. Il s'agit d'un plan de gestion de crise permettant la mise en œuvre rapide et cohérente des moyens indispensables et d'une organisation opérationnelle pour faire face efficacement à une crise.

Bien qu'il ne soit pas inondé par les crues de la Loire, l'hôpital de Gien sera concerné par cette action pour s'assurer de l'actualisation de ses plans blanc et bleu (volet inondation) afin de faire face aux problèmes liés à la survenue d'une crue (afflux potentiellement important de victimes, impossibilité de certains personnels soignants de se rendre sur leur lieu de travail, etc.).

Description de l'action :

L'action consistera à :

- Mettre à jour l'inventaire des établissements sensibles en zone inondable,
- Recenser les dispositifs existants et rappeler les obligations réglementaires aux responsables d'établissement qui n'auraient pas élaboré de plan de gestion en cas de crise,
- Diffuser les informations actualisées sur le risque d'inondation, utiles à intégrer dans les plans de gestion de crise

13 établissements scolaires sont situés en zone inondable :

- Ecole primaire à Beffes,
- Ecole maternelle à Saint-Bouize,
- Ecole primaire des Tilleuls à Tracy-sur-Loire,
- Ecole primaire Paul Doumer à Cosne-Cours-sur-Loire,
- Greta Nièvre Nord à Cosne-Cours-sur-Loire,
- Formation pour adulte, le Jardin des Merlettes à Cosne-Cours-sur-Loire,
- Ecole maternelle Prosper Bault à Neuvy-sur-Loire,
- Ecole primaire George Sand à Ousson-sur-Loire,

<ul style="list-style-type: none"> - Ecole primaire Sainte-Anne à Briare, - Ecole primaire du Centre à Briare, - Ecole maternelle Marcel Gaime à Briare, - Ecole primaire du Berry à Gien, - Ecole primaire Yves Coppens à Poilly-lez-Gien. <p>3 établissements de santé sont situés en zone inondable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital de Cosne-Cours-sur-Loire - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Arpège » à Cosne-Cours-sur-Loire, - Foyer d'hébergement de jour des Papillons Blancs à Poilly-lez-Gien, <p>A l'issue de ce processus, il conviendra de tester les PPMS et les plans blancs / bleus, à l'occasion notamment d'un exercice communal et/ou intercommunal (Fiche action 3.8). Ces dispositifs seront enrichis par les enseignements qui auront été tirés de l'exercice. Cette action est aussi liée à la pose des repères de crue (Fiche action 1.10) et à l'actualisation des PPMS dans les établissements scolaires (Fiche action 1.12).</p>
<p>Territoire concerné : 9 communes concernées : Beffes, Saint-Bouize, Tracy-sur-Loire, Cosne-Cours-sur-Loire, Neuvy-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, Briare, Gien, Poilly-lez-Gien</p>
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire (dans le cadre de l'animation du PAPI) • Modalité de pilotage et de suivi : Action menée en lien avec l'ARS, le rectorat et les communes concernées
<p>Échéancier prévisionnel : 2019-2020</p>
<p>Plan de financement : Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation</p>
<p>Indicateurs de suivi / réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements informés, • Nombre de dispositifs de gestion en cas de crise actualisés, • Nombre d'établissements participant à un exercice visant à vérifier l'opérationnalité du dispositif.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° 3-3

Organiser un retour d'expérience systématique après chaque crue

Objectif de l'action :

Tout évènement d'ampleur significative peut amener des informations sur :

- les phénomènes hydrologiques qui génèrent la crue,
- les mécanismes d'inondation et le comportement des ouvrages de protection,
- les enjeux touchés et les dommages occasionnés,
- les conséquences économiques, environnementales, sanitaires et sociales,
- la gestion de l'évènement.

Ces données sont très utiles pour améliorer la prévention et la préparation à la gestion des inondations futures. Les données relatives aux crues du 19^{ème} siècle ou des crues plus récentes font aujourd'hui défaut sur certains points. En effet, si elle n'est pas anticipée, l'identification, la centralisation et la conservation des données n'est ni facilité, ni prioritaire pour les acteurs concernés.

Il s'agit dans le cadre de cette action de mettre en place et à dispositions des acteurs de la gestion de crise, des outils simples afin de faciliter et de rendre systématique l'enregistrement des données liées au passage d'une crue même modeste et au retour à la normale. Cette action devra permettre de faciliter la réalisation d'un retour d'expérience pertinent après l'évènement.

Cette action sera également utile mettre en évidence les éventuelles incohérences entre les impacts de l'inondation sur le territoire et l'organisation prévue pour la gestion de crise.

Description de l'action :

L'action consistera à :

- Elaborer des documents types permettant de formaliser l'enregistrement et la collecte des données et informations en cas d'évènement,
- Mettre ces outils à disposition des acteurs de la gestion de crise.

Les éléments réalisés et mis à disposition seront notamment présentés dans le cadre de l'information et la sensibilisation à destination des équipes municipales (**Fiche action 1.7**).

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etat
- Modalité de pilotage et de suivi : Après chaque évènement les communes et EPCI feront remonter aux services de l'Etat les retours d'expérience qui permettront notamment d'alimenter la base de données du référent départemental inondation.
- Opérations de communication : A définir le cas échéant

Échéancier prévisionnel :

2019-2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre des missions des services de l'Etat

Indicateurs de suivi / réussite :

- Elaboration et diffusion des documents types aux acteurs de la gestion de crise
- Nombre de retours d'expérience recueillis à la suite d'une crue même modeste

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° 3-4

Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation

Objectif de l'action :

Les expériences des crues passées ont montré des difficultés dans la gestion de l'évacuation des cheptels pendant une inondation par certains éleveurs et les conséquences pour les collectivités et les services de secours. L'activité pastorale, en développement sur le territoire, est plus particulièrement ciblée par cette action.

Le risque pour les personnes est avéré et ces situations ne sont plus acceptées par les responsables communaux et les services de secours.

Ceux-ci ont exprimé leur souhait de pouvoir disposer d'outils pour s'assurer de l'évacuation des animaux exposés, en prévision d'une montée des eaux.

Description de l'action :

Le principe de cette action est :

- Disposer d'un outil de connaissance des pacages des cheptels et espaces pastoraux, concernés par une inondation ;
- Élaborer avec les exploitants un protocole d'évacuation préventive des animaux ;
- Mettre à disposition des collectivités les outils de mise en œuvre des protocoles d'évacuation.

Cette action sera menée en lien avec la réalisation et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques agricoles en zone inondable (**Fiche action 1.5**), et l'élaboration et la mise en œuvre d'une information spécifique aux acteurs économiques (**Fiche action 5.2**).

Territoire concerné :

- Communauté de communes Berry Loire Vauvise
- Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire
- Modalité de pilotage et de suivi : organisation d'un comité de pilotage et concertation avec les collectivités et les exploitants
- Opérations de communication : à définir dans le cadre de la mise en place du protocole

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Coût : 4 000€ (forfait d'étude)

Financement :

- FEDER : 50%, soit 2 000€
- EPCI : 50%, soit 2 000€
 - Cdc Berry Loire Vauvise : 1 000€
 - Cdc Berry Loire Puisaye : 1 000€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Identification des éleveurs concernés
- Mise en place d'un protocole

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° 3-5

Optimiser/moderniser les systèmes d'alerte existants

Objectif :

En cas de crue, le Maire est chargé de l'information et de l'évacuation de ses habitants. Il s'appuie notamment pour cela sur un système d'alerte, qui peut prendre plusieurs formes : sirènes, haut-parleurs, alertes téléphoniques, etc.

Pour s'assurer de l'opérationnalité de ces systèmes décrits dans le plan communal de sauvegarde (PCS), il est nécessaire de les tester, et si besoin de les moderniser et renforcer. Par ailleurs, il convient également de sensibiliser la population afin que les habitants réagissent efficacement en cas d'alerte.

Description de l'action :

L'action consistera à :

- Réaliser un état des lieux des systèmes existants et de leur fonctionnement,
- Etudier, selon les communes considérées, les possibilités de mettre en place d'autres moyens d'alertes complémentaires tels que l'alerte via téléphone portable, la mise en place de panneaux d'affichage à message variable, etc.
- Sensibiliser la population aux systèmes d'alerte en place, à la signification des signaux et aux premiers gestes à avoir lors de la diffusion de l'alerte.

La mise en œuvre de l'exercice inondation prévu dans le cadre du PAPI d'intention sera notamment l'occasion de dresser un bilan de l'état et de l'efficacité des systèmes d'alertes actuels et le cas échéant d'identifier les travaux d'adaptation, de rénovation ou de compléments appropriés.

Cette action sera menée en lien avec l'actualisation des plans communaux de sauvegarde (**Fiche action 3.6**) et la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation du grand public (**Fiche action 1.11**).

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire (dans le cadre de l'animation du PAPI)
- Opérations de communication : à définir dans le cadre de la mise en place de l'action

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation de l'état des lieux des systèmes d'alerte existant
- Identification des améliorations pouvant être apportées

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° 3-6

Optimiser et actualiser les plans communaux de sauvegarde

Objectif :

L'objectif de cette action est la mise à jour des PCS des communes du périmètre du PAPI.

Description de l'action :

Les maires ont l'obligation de réaliser les PCS sur leur commune dès lors que celle-ci est concernée par un PPR (notamment inondation), ce qui est le cas des communes incluses dans le périmètre du PAPI.

Les PCS doivent être mis à jour au moins tous les 5 ans, notamment concernant les élus et agents référents des communes, mais également pour que la liste des enjeux et des moyens à dispositions ne soient pas obsolètes au moment de la crise.

En plus de cette obligation de mise à jour, la révision des PPRi ou encore la réalisation d'études spécifiques sur le risque inondation (notamment les études de dangers des digues) nécessitent que les volets description de l'aléa et organisation opérationnelle de la gestion de crise soient revus.

Pour ce faire, les communes pourront s'appuyer sur des trames opérationnelles de gestion de crise existantes et mises à disposition pour réaliser leur mise à jour.

Cette action sera menée en régie par les communes concernées. Un accompagnement méthodologique et technique pourra être apporté aux communes qui le souhaitent.

Dans le Loiret, le portail Inforisque-Loiret pourra constituer une aide pour les mises à jour.

Les outils existants de surveillance et de prévisions des crues et inondations seront rappelés et leur utilisation précisée, en lien avec l'**action 2.1**.

Par ailleurs, chaque PCS identifiera les actions à mener pour chaque niveau de crue, en cohérence notamment avec l'atteinte des niveaux de sûreté du système d'endiguement.

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Communes
- Modalité de pilotage et de suivi : un suivi de l'avancement des mises à jour sera fait de façon annuelle sur le territoire du PAPI avec l'appui des services de l'Etat et de l'EP Loire.
- Opérations de communication : des groupes de travail ou des rencontres entre référents PCS (élus et agents) pourraient être organisées à l'échelle du PAPI.
- Association en tant que de besoin de la direction territoriale de VNF

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de PCS mis à jour chaque année
- Nombre de rencontres entre référents PCS

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° 3-7

Mettre en place un plan de continuité d'activité inondation

Objectif :

Mettre en place un Plan de Continuité d'Activité inondation (PCA) pour les services stratégiques des collectivités en période d'inondation, en lien avec les réflexions sur la coordination et la mutualisation de moyens de gestion de crise à l'échelle intercommunale (**Fiche action 3.7**).

Les objectifs des PCA (équipements et services) de collectivités sont :

- d'une part, de maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible tout en protégeant les personnels exposés,
- d'autre part, de définir les modalités d'organisation du service en vue d'assurer son fonctionnement et ses missions indispensables en situation fortement dégradée. Ces mesures et dispositions concernent aussi bien la protection des équipements que la préparation aux possibles dysfonctionnements des services. Le PCA représente par ailleurs, un moyen de limiter les dommages/impacts engendrés par une inondation et d'améliorer la résilience des territoires.

Description de l'action :

Cette action consistera à :

- Déterminer le service ou la direction clé pour lequel un PCA inondation serait élaboré,
- Evaluer la vulnérabilité des missions à maintenir en cas d'inondation (exposition des bâtiments, impossibilité pour des agents de se rendre sur leur lieu de travail, interruption de la distribution en électricité, etc.),
- Réaliser le PCA et tester son opérationnalité via un exercice,
- Communiquer sur la réalisation de cet outil dans les différents services pour sensibiliser les agents au risque inondation,
- Intégrer dans ce travail les réflexions sur la coordination et la mutualisation de moyens de gestion de crise à l'échelle intercommunale.

Cette action sera réalisée dans le cadre d'une prestation externalisée comprenant l'élaboration des PCA prévus dans le cadre du PAPI d'intention.

Territoire concerné :

- Communauté de communes Berry Loire Puisaye,
- Communauté des communes Giennoises,

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Communauté des communes Giennoises
- Opérations de communication : une campagne de communication pourra être lancée pour promouvoir cette démarche. Communication à l'intention des services.

Échéancier prévisionnel :

2019-2021

Plan de financement :

Coût : 40 000€

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 20 000€
- Collectivités : 50 %, soit 20 000€ :
 - Cdc Berry Loire Puisaye : 10 000€
 - Cdc Giennoises : 10 000€

Indicateurs de suivi / réussite :

- PCA élaborée
- Maintien du service à la population
- Dispositif testé lors d'un exercice

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° 3-8

Réflexion sur la mise en place d'une coordination intercommunale de gestion de crise

Objectif :

Dresser un bilan complet des moyens humains et matériels en matière d'alerte et de gestion de crise. Ce diagnostic visera à déterminer si les moyens, dont dispose chaque commune et intercommunalité, paraissent suffisants pour gérer la crise.

Les résultats de ces travaux seront communiqués aux communes, intercommunalités ainsi qu'au service compétent de la Préfecture (SIRACED-PC).

Description de l'action :

Le diagnostic portera notamment sur les points suivants :

- vérification des moyens mis en place pour l'alerte :
 - dimensionnement des équipes d'alerte,
 - ressources en termes d'affichage, d'information et de diffusion de l'alerte (outils d'alerte, panneaux de déviation, etc.),
- vérification des moyens mis en place pour la gestion de crise :
 - dimensionnement des équipes de gestion de crise (équipe d'accueil, équipe technique, etc.),
 - dimensionnement des équipes de secours (sapeurs-pompiers, gendarmerie),
 - ressources en termes de protections (batardeaux, systèmes amovibles, etc.),
 - ressources en termes d'infrastructures d'accueil,
 - ressources en termes de logistique, d'équipements et de ravitaillement,
- vérification des moyens mis en place pour la gestion de la situation de post-crise :
 - dimensionnement des équipes de soutien aux populations sinistrées,
 - information et accompagnement des personnes sinistrées dans les démarches administratives.

Les communes riveraines du PAPI qui le souhaitent, pourront également être associées à cet état des lieux.

Dans le cas où un sous-dimensionnement des équipes d'accueil ou d'alerte serait constaté, un appui aux collectivités concernées pourra être envisagé dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI complet, afin de mettre en place des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) sur les communes concernées. En cas de crise, les RCSC ont vocation à participer au soutien et à l'assistance aux populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent contribuer également à la préparation de la population face aux risques.

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire (dans le cadre de l'animation du PAPI)

Échéancier prévisionnel :

2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de collectivités participant à l'action
- Etat des lieux des ressources de chaque commune / EPCI

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° 3-9

Organisation d'un exercice communal et/ou intercommunal de gestion de crise

Objectif de l'action :

La finalité de l'exercice de gestion de crise est de :

- préparer les acteurs et la population à la crise,
- mettre en place de bons réflexes et une bonne coordination,
- mettre à jour les protocoles nécessaires à une bonne gestion de la crise.

Description de l'action :

Les grandes étapes de la préparation de l'exercice seront :

- l'établissement du cahier des charges de l'exercice,
- la définition du scénario de l'exercice,
- le choix de la date de l'exercice,
- l'association et la sollicitation des maires et acteurs impliqués,
- l'information de la population et la sensibilisation à l'intérêt de l'exercice.

Une réunion de cadrage « institutionnelle » sera réalisée avec les acteurs concernés (Préfectures du Cher, de la Nièvre et du Loiret, Directions Départementales des Territoires du Cher, de la Nièvre et du Loiret, Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Cher, de la Nièvre et du Loiret, Service de Prévision des Crues Loire-Cher-Indre de la DREAL Centre, Etablissement public Loire). Elle permettra de définir le cahier des charges de l'exercice, de planifier son organisation et de prévoir les modalités d'association des différents acteurs concernés.

La présence d'observateurs lors de l'exercice permettrait un retour d'expérience et une évaluation pour améliorer encore la préparation du territoire à la crise.

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire (dans le cadre de l'animation du PAPI)
- Opérations de communication : un travail de communication important sera nécessaire pour associer et mobiliser les acteurs et populations concernées. Par ailleurs, une communication publique sera réalisée (affichage dans les bulletins municipaux ou site internet, réunions).

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation

Indicateurs de suivi / réussite :

- Elaboration du scénario,
- Association et mobilisation des acteurs concernés, notamment des acteurs communaux,
- Nombre de communes participant à l'exercice
- Réalisation d'un retour d'expérience,

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Fiche-action n° 4-1

Révision des PPRI des vals de Gien et de Briare

Objectif :

Deux PPRI sont actuellement en vigueur sur le territoire du Giennois :

- Le PPRI du Val de Gien, approuvé par arrêté préfectoral du 11 décembre 2002, régit l'utilisation des sols en fonction du risque d'inondation, à l'échelle des communes de Gien, Poilly-lez-Gien, Saint-Gondon, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Brisson-sur-Loire et Nevoy.
- Le PPRI du Val de Briare approuvé par arrêté préfectoral du 20 mars 2003, régit l'utilisation des sols en fonction du risque d'inondation, à l'échelle des communes de Briare, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Chatillon-sur-Loire, Ousson-sur-Loire et Saint-Firmin-sur-Loire.

L'élaboration de ces deux PPRI a été assurée par la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Compte tenu de l'évolution récente des connaissances liées au risque d'inondation sur le territoire du Giennois (étude de val, études de dangers), la Direction Départementale des Territoires du Loiret a prévu d'engager leur révision durant la période de mise en œuvre du PAPI d'intention.

L'action consiste également à assurer la bonne application des PPRI révisés. Les différents documents d'urbanisme locaux existants Le PPRI devront notamment être compatibles avec le PPRI.

Description de l'action :

Les actions correspondantes sont les suivantes :

- études relatives à l'élaboration des PPRI (caractérisation de l'aléa, des enjeux, des risques et définition du zonage réglementaire et du règlement) en intégrant les dispositions du PGRI Loire Bretagne
- Concertation et échanges avec les parties prenantes et le public dans le cadre de la réalisation des PPRI

Par la suite, les PPRI approuvés seront annexés au Plan Local d'Urbanisme de chaque commune concernée, ainsi qu'au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Giennois.

Territoire concerné :

Les 12 communes couvertes par les PPRI des vals de Gien et de Briare

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etat (DDT 45)
- Opérations de communication : Mise en ligne des documents validés sur le site des services de l'État, dans chaque département.

Échéancier prévisionnel :

2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre des missions des services de l'Etat

Indicateurs de suivi / réussite :

- Révision et approbation des deux PPRI par le préfet de département,
- Diffusion des plans auprès des différents acteurs locaux.

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Fiche-action n° 4-2

Promouvoir sur des quartiers pilotes un projet de développement local résilient à l'inondation

Objectif :

Cette action consiste à mener une réflexion visant à établir une stratégie de développement durable d'espaces soumis au risque inondation en vue d'améliorer leur résilience face à des événements de crue « fréquent ».

Description de l'action :

Ce projet s'articule autour de plusieurs phases :

- comprendre le fonctionnement du secteur étudié avant la crise (forces, faiblesses, pôles de centralité, mouvements de populations, aménités)
- imaginer son fonctionnement en cas de crue à la lumière des études déjà effectuées
- évaluer si, après crise, les modes de fonctionnement actuels peuvent être maintenus, et si d'autres modes de fonctionnement peuvent être envisagés
- en déduire des capacités de résilience du secteur concerné à l'aune de scénarios alternatifs de développement (localisation de l'urbanisation, formes urbaine à plébisciter, etc.)

A l'issue de l'étude, des scénarios de développement locaux alternatifs permettant de minimiser les effets de l'inondation et de favoriser le maintien sur place des populations seront établis, en privilégiant les solutions de réduction de la vulnérabilité des enjeux et de gestion douce de l'aléa.

Sur la base du retour d'expérience de la collectivité concernée, cette action pourra être déclinée, dans le cadre du PAPI complet, sur d'autres secteurs qui n'étaient pas prêts à engager ce type d'opération au moment de la construction du PAPI d'intention.

Territoire concerné :

- Les Bertranges communauté

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Les Bertranges communauté
- Appui technique assuré par l'Etablissement public Loire dans le cadre du lancement et du suivi du marché correspondant.
- Opérations de communication : une communication sera réalisée suite aux résultats de l'étude sur la base des rapports et présentation produits.

Échéancier prévisionnel :

2019-2020

Plan de financement :

Coût : 20 000€

- Europe (FEDER) : 50%, soit 10 000€
- Etat (FPRNM) : 30%, soit 6 000€
- Les Bertranges communauté : 20 %, soit 4 000€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Rédaction du cahier des charges
- Lancement de l'étude
- Réalisation de l'étude

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n° 5-1

Réduire la vulnérabilité des réseaux

Objectif de l'action :

Les réseaux sont indispensables au bon fonctionnement du territoire et sont particulièrement vulnérables aux inondations sur le territoire compte-tenu de leur implantation, de leur structure et des enjeux qu'ils desservent.

Une défaillance d'un réseau urbain, notamment avec les phénomènes d'interdépendance, peut avoir comme conséquences l'aggravation des dommages liés à une inondation et perturber la gestion de crise. L'endommagement des réseaux peut compliquer l'intervention des secours, paralyser l'activité économique, interrompre la distribution d'eau potable, compromettre le retour des populations, etc.

Afin de réduire la vulnérabilité aux inondations des réseaux sur le territoire, il est prévu de mobiliser les gestionnaires de réseaux et de mettre en place une action d'incitation à réaliser des diagnostics et à mettre en œuvre des mesures efficaces de réduction de vulnérabilité pour limiter les dysfonctionnements et les dégâts de leurs infrastructures en cas de crue.

Description de l'action :

Les dispositions générales retenues dans le cadre de la démarche sont les suivantes :

- mettre à disposition des opérateurs de réseaux les nouvelles données et informations sur le risque d'inondation,
- réaliser le diagnostic de chaque réseau exposé (points de fragilité, interdépendances, dispositifs de gestion existants, etc.) dans le cadre d'entretiens individualisés,
- constituer un espace commun d'échange et de partage et former des groupes de travail traitant des sujets suivants :
 - Evaluation des vulnérabilités et identification des impacts directs et indirects d'une crue sur le fonctionnement des réseaux
 - Réalisation de cartographie opérationnelle des différents réseaux et services publics et identification de leurs interdépendances
 - Proposition de solutions techniques et organisationnelles pouvant être mises en place pour pallier les difficultés de gestion associées
 - Identification des spécificités locales et des incohérences entre les actions prévues par chaque opérateur et la situation de crise
 - Amélioration de la gestion de crise et réduction la vulnérabilité
- identifier, dans le cadre d'une concertation et d'une coordination entre les gestionnaires de réseaux concernés, les mesures pouvant être mises en œuvre collectivement ou individuellement.

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire (dans le cadre de l'animation du PAPI)
- Modalité de pilotage et de suivi : Action co-pilotée avec les services de l'Etat

Échéancier prévisionnel :

2020 - 2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre d'opérateurs associés
- Réalisation de la cartographie des interdépendances
- Mise en place de groupes de travail

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°5-2

Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leur vulnérabilité aux inondations

Objectif :

Le diagnostic du risque inondation mené en première phase d'étude indique que 464 activités économiques (entreprises, agriculteurs...) sont directement exposées aux crues de période de retour 170 de la Loire (près de 575 pour un crue exceptionnelle d'occurrence 500 ans), représentant près de 2 255 emplois (près de 2 845 pour une crue exceptionnelle).

Face à ce constat, des mesures sont à prendre pour limiter les dommages aux activités économiques (entreprises, exploitations agricoles...) et ainsi préserver le tissu économique local.

L'objectif recherché est d'une part d'informer les acteurs socio-économiques exposés aux inondations en leur fournissant des éléments de connaissance et d'information sur ce risque et les moyens de prévention existants, et d'autre part de favoriser la réalisation d'un autodiagnostic, afin qu'ils puissent mieux appréhender leur vulnérabilité et organiser leurs activités pour être prêt en cas de crise et faciliter le retour à la normale.

Description de l'action :

Le 1^{er} volet de cette action sera consacré à la mise en place d'une campagne locale de sensibilisation à destination des acteurs socio-économiques exposés aux inondations.

Elle sera réalisée à l'occasion de réunions d'informations organisées annuellement avec les différents partenaires du territoire (Chambre du commerce et de l'Industrie, Chambre d'agriculture, association d'artisans et de commerçants...) et acteurs socio-économiques (ERP, entreprises, agriculteurs, établissements sanitaires...). Elles pourront suivre, a minima, le schéma suivant :

- Présentation du risque d'inondation sur le secteur,
- Exposition des conséquences dommageables des inondations sur le fonctionnement d'une entreprise et sur l'économie locale,
- Témoignages d'entreprises ayant connu des crues : dommages, durée de retour à la normale, difficultés particulières rencontrées, etc.
- Exemples de mesures ayant pu être mises en œuvre pour des entreprises du bassin de la Loire,
- Mise à disposition de documents d'information sur le risque inondation.

Dans la mesure du possible, des opérateurs de recherche en sciences comportementales interviendront afin d'observer la manière dont l'opération est conduite et de proposer des adaptations de l'action aux besoins et aux contraintes des chefs d'entreprise.

Le second volet concernera l'amélioration de la connaissance de l'entreprise sur sa vulnérabilité aux inondations. Il s'appuiera sur l'[outil d'autodiagnostic](#) développé par l'Etablissement public Loire en 2018 avec le soutien financier de l'Union européenne. Les entreprises qui le souhaitent pourront bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation du diagnostic de leur entreprise/exploitation.

S'agissant des activités agricoles, cette action valorisera les éléments et les enseignements issus de la réalisation et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques agricoles en zone inondable (**Fiche action 1.5**), et des réflexions sur l'évacuation du bétail en cas d'inondation (**Fiche action 3.4**).

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire
- Eléments de communication : réunions d'informations organisées annuellement, communication via les documents produits dans le cadre du PAPI d'intention, sur les sites internet de l'Etablissement public Loire, des chambres consulaires notamment.

Échéancier prévisionnel :

2019-2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre d'une opération de bassin portée par l'Etablissement public Loire

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de participants aux réunions annuelles de sensibilisation organisées avec les acteurs socio-économiques,
- Diffusion des supports d'information aux activités exposées aux inondations,
- Accompagnement dans la réalisation d'autodiagnostic de vulnérabilité.

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n° 5-3

Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité du patrimoine culturel

Objectif de l'action :

Le territoire comporte des sites culturels en zone inondable, accueillant parfois des objets de valeur.

Il s'agit de sensibiliser les gestionnaires à la vulnérabilité du patrimoine en zone inondable et faire émerger la réalisation de diagnostics pour réduire celle-ci.

En effet, ce volet, assez peu traité par le passé, doit intégrer la problématique de la vulnérabilité du patrimoine culturel afin de mettre en œuvre, à terme, les mesures de réduction de la vulnérabilité (ex : bâtiments) et de gestion de crise (ex : collections).

L'action vise à favoriser la réalisation de diagnostics de vulnérabilité du patrimoine culturel en portant à la connaissance des propriétaires/gestionnaires de biens, l'outil d'autodiagnostic développé visant sinon à supprimer, du moins à limiter autant que possible les dommages susceptibles d'être occasionnés par les inondations.

Description de l'action :

En se basant sur la méthodologie élaborée par l'Etablissement public Loire, le 1^{er} volet de l'action sera consacrée à l'actualisation de l'inventaire des enjeux exposés.

Le second volet concernera l'amélioration de la connaissance des propriétaires/gestionnaires sur la vulnérabilité de leurs biens aux inondations. Il s'appuiera sur l'[outil d'autodiagnostic](#) développé par l'Etablissement public Loire en 2018 avec le soutien financier de l'Union européenne. Les propriétaires/gestionnaires qui le souhaitent pourront bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de leur diagnostic.

Territoire concerné :

7 Communes : La Charité-sur-Loire, Mesves-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Cosne-Cours-sur-Loire, Belleville-sur-Loire, Briare, Gien.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : propriétaire / gestionnaires patrimoine (réalisation du diagnostic), Etablissement public Loire (inventaire et appui technique)
- Suivi : dans le cadre des comités techniques et pilotage du PAPI. Appui technique assuré par l'Etablissement public Loire.

Échéancier prévisionnel :

2019 – 2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre d'une opération de bassin portée par l'Etablissement public Loire

Indicateurs de suivi / réussite :

- Mise à jour de l'inventaire des biens culturels et patrimoniaux exposés
- Nombre de diagnostics réalisés

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n° 5-4

Evaluation et organisation de la gestion des déchets post-inondation

Objectif :

Quantifier et préparer la gestion des grandes quantités de déchets produits lors d'une crue.

Description de l'action :

Les catastrophes naturelles sont souvent génératrices de déchets en quantité importante constitués d'un mélange hétérogène pouvant être produit dans des temps très courts. Généralement, les acteurs chargés de leur collecte et de leur traitement ne sont pas organisés pour gérer ces situations, où la quantité soudaine de déchets peut paralyser la vie de la collectivité. La gestion de ces déchets post-crise constitue une problématique majeure pour le retour à la normale.

L'action consiste à :

- Evaluer les volumes de déchets produits par fréquence d'événements,
- Définir et planifier l'organisation de la gestion des déchets post-crise au niveau intercommunal (zones de stockage, de tri potentiels),
- Déterminer les contenus de formation à destination des acteurs de la gestion post-crise des déchets et réaliser des actions de formation.

Territoire concerné :

- Les Bertranges communauté
- Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- Suivi : Appui technique assuré par l'Etablissement public Loire dans le cadre du lancement et du suivi du marché correspondant.

Échéancier prévisionnel :

2019 – 2020

Plan de financement :

Cout : 30 000€

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 15 000€
- Etat (FPRNM) : 30%, soit 9 000€
- EPCI : 20 %, soit 6 000€
 - Cdc Les Bertranges communauté : 2 000€
 - Cdc Pays Fort Sancerrois Val de Loire: 2 000€
 - Cdc Berry Loire Puisaye : 2 000€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation de l'étude
- Réalisation du plan de gestion des déchets post-crise, nombre de zones temporaires identifiées
- Nombre de jour de formation d'agent acteur de la gestion post-crise des déchets

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n° 5-5

Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des logements

Objectif de l'action :

L'objectif de cette action est la réalisation de diagnostics de la vulnérabilité de logements face au risque d'inondation permettant ensuite de déboucher sur des travaux de réduction de vulnérabilité. Ces travaux pourront ensuite être mis en œuvre par les propriétaires.

Cette action s'adresse plus particulièrement aux 336 logements situés dans l'enveloppe de la crue cinquantennale de la Loire sur le territoire de la CDC Berry Loire Puisaye. Il est prévu que 5% des habitations exposées élaborent un diagnostic de vulnérabilité, soit 17 diagnostics.

Description de l'action :

La vulnérabilité d'un bâtiment au risque d'inondation se mesure à l'importance des conséquences des agressions qu'il va subir et sur ce qu'il contient, lorsqu'il est partiellement ou totalement immergé.

La vulnérabilité s'apprécie selon trois critères :

- l'atteinte à la sécurité des personnes : l'agression que le bâtiment est susceptible de subir en cas d'inondation peut-elle entraîner la mise en péril de vies humaines ?
- la perturbation ou l'arrêt de l'utilisation du bâtiment : quel est le délai de retour à un fonctionnement normal du bâtiment suite à l'épisode d'inondation ?
- les effets domino : l'inondation du bâtiment peut-elle entraîner des perturbations sur l'environnement immédiat de celui-ci (pollution de bâtiments voisins, etc.) ?

Sur la base du diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de l'étude de vals, sur le territoire de la CDC Berry Loire Puisaye, 336 logements se situent en zone inondable pour la crue cinquantennale (21 à Beaulieu-sur-Loire, 46 à Bonny-sur-Loire, 54 à Châtillon-sur-Loire, 19 à Ousson-sur-Loire, 139 à Briare et 56 à Saint-Firmin-sur-Loire).

La réalisation du diagnostic d'une partie de ces habitations permettrait d'évaluer précisément leur exposition au risque inondation et leur vulnérabilité, afin de proposer aux propriétaires des mesures envisageables à mettre en œuvre.

A noter qu'en 2019, le taux de subvention des travaux de réduction de la vulnérabilité sur des biens à usage d'habitation, dans le cadre d'un PAPI, est passé de 40 % à 80% (FPRNM).

Sur la base du retour d'expérience de la collectivité concernée, cette action pourra être déclinée, dans le cadre du PAPI complet, sur d'autres secteurs qui n'étaient pas prêts à engager ce type d'opération au moment de la construction du PAPI d'intention.

Territoire concerné :

- Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes Berry Loire Puisaye
- Modalité de pilotage et de suivi : Appui technique assuré par l'Etablissement public Loire dans le cadre du lancement et du suivi du marché correspondant.
- Opérations de communication : une communication spécifique pourra être réalisée pour permettre l'adhésion des habitants aux diagnostics

Échéancier prévisionnel :

2020 - 2021

Plan de financement :

Coût : 10 200€ (600€ / diagnostic, objectif de 17 diagnostics)

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 5 100€
- Etat (FPRNM) : 30%, soit 3 060€
- Cdc Berry Loire Puisaye : 20 %, soit 2 040€

Indicateurs de suivi / réussite :

Nombre de diagnostics de la vulnérabilité de logements réalisés

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n° 5-6

Etudier la sensibilité des puits de captage et vérifier la mise en place de protocoles en cas de crise

Objectif de l'action :

Etudier la sensibilité des puits de captage et déterminer si le maintien du forage en place est réalisable ou si son déplacement est nécessaire.

Description de l'action :

Le diagnostic mené dans le cadre de l'étude des vals du Giennois a mis en évidence la forte vulnérabilité de 4 captages d'eau potable, alimentant 5 communes du territoire. En effet, ces captages se situent en zone inondable (dans le val de Briare) et sont exposés à différents désordres pouvant impacter l'alimentation en eau potable. Ces principaux désordres sont les suivants : inondation des installations électriques, inondation de la tête de forage, turbidité de l'eau la rendant impropre à la consommation, etc.

Les captages concernés sont les suivants :

- le captage de Beaulieu-val dont la tête de forage est inondée à partir d'une crue de période de retour comprise entre 50 et 70 ans,
- le captage de Bonny-val dont la tête de captage est inondée à partir d'une crue de période de retour comprise entre 200 et 500 ans. Ce captage alimente les communes de Bonny-sur-Loire et Ousson-sur-Loire,
- les captages de Briare-les vignes n°2 et 3 dont l'armoire électrique pourrait être inondée pour une crue de période de retour comprise entre 100 et 170 ans,
- le captage de Saint Firmin-bourg dont la tête de captage est inondée dès la survenue d'une crue de période de retour de 170 ans.

L'action consiste à étudier précisément la sensibilité des puits concernés et de déterminer si, au moyen de systèmes de protection, le maintien du forage en place est réalisable, ou si son déplacement est nécessaire.

Territoire concerné :

- Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes Berry Loire Puisaye.
- Modalité de pilotage et de suivi : appui technique assuré par l'Etablissement public Loire dans le cadre du lancement et du suivi du marché correspondant.
- Opérations de communication : une communication sera réalisée suite aux résultats de l'étude sur la base des rapports et présentation produits.

Échéancier prévisionnel :

2020 - 2021

Plan de financement :

Coût : 20 000€

Financement :

- Europe (FEDER) : 50%, soit 10 000€
- Etat (FPRNM) : 30%, soit 6 000€
- Cdc Berry Loire Puisaye : 20 %, soit 4 000€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Rédaction du cahier des charges
- Lancement de l'étude
- Réalisation de l'étude

Axe 6 : Gestion des écoulements

Axe 6 : Gestion des écoulements

Fiche-action n° 6-1

Poursuivre la restauration et l'entretien du lit de la Loire

Objectif :

Prévenir de l'aggravation du risque inondation et du risque de brèche accidentelle dans les digues, et restaurer la dynamique fluviale et éviter la banalisation du milieu.

Description de l'action :

Dans les départements du Cher et de la Nièvre, il s'agit de finaliser le programme de restauration du lit de la Loire.

Il s'agit également d'assurer l'entretien régulier du lit et notamment des sites restaurés sur les 3 départements.

Dans le département du Loiret, les sites déjà restaurés entre 2014 et 2016 seront entretenus régulièrement afin de maintenir leur état.

Les travaux d'entretien feront l'objet d'une communication particulière qui s'inscrira dans l'action **Fiche action 1.4**.

Territoire concerné :

Les 43 communes du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etat (DDT45 et DDT58)
- Opérations de communication : Information diffusée sur le site des services de l'État, réunions du comité de suivi du PAPI

Échéancier prévisionnel :

2019-2021

Plan de financement :

Cette action entre dans le cadre des missions des services de l'Etat (crédits Etat, AELB, Région, Union européenne)

Indicateurs de suivi / réussite :

- Maintien de l'état de végétalisation sur les sites restaurés
- Communication régulière sur les opérations mises en œuvre sur le territoire

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche-action n° 7-1

Accompagner les EPCI dans le choix du scénario d'aménagement du système d'endiguement des vals de Loire dans la Nièvre et le Cher

Objectif :

Réaliser les études complémentaires aux études de dangers des digues des Vals du Guétin-Bec d'Allier, Givry-Cours-les-Barres, Beffes-Herry, et Léré.

Accompagner les EPCI dans le choix du scénario d'aménagement de leur système d'endiguement.

Définir le programme de fiabilisation correspondant.

Description de l'action :

Les études de dangers réalisées en 2015 sous maîtrise d'ouvrage de la DDT58 ont permis de :

- préciser le rôle et le fonctionnement du système de digues
- analyser les phénomènes physiques susceptibles de provoquer ou de favoriser une rupture de ces digues
- quantifier en termes de probabilité les risques de défaillance des digues correspondants
- analyser les conséquences d'une éventuelle rupture des digues en termes de risques pour les biens et les personnes
- proposer et prioriser des mesures de réduction des risques : mesures structurelles (travaux de renforcement) mais aussi mesures de gestion et mesures fonctionnelles

Sur la base des résultats des études de dangers, des analyses complémentaires seront réalisées afin de définir 3 scénarios d'aménagement correspondant à 3 niveaux de protection (plus ou moins ambitieux), le coût de leur mise en œuvre et les bénéfices associés.

Suivant le scénario d'aménagement retenu par les EPCI, un programme de travaux de fiabilisation des systèmes d'endiguement sera établi au stade avant-projet sommaire.

Des analyses multicritères / coûts-bénéfices seront menées dans ce cadre.

Cette action sera menée conjointement aux réflexions menées sur la gestion des systèmes d'endiguement, dans le cadre de la construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) des infrastructures de protection contre les inondations du bassin de la Loire et ses affluents, initié et porté par l'Etablissement public Loire.

Territoire concerné :

Les 4 vals de Loire situés dans les départements de la Nièvre et du Cher (Val du Guétin-Bec d'Allier, Val de Givry-Cours-les-Barres, Val de Beffes-Herry, Val de Léré)

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : DDT 58 et DDT 18
- Un comité technique et un comité de pilotage spécifiques à cette étude seront mis en place
- Une communication sera réalisée suite aux résultats de l'étude sur la base des rapports et présentation produits.
- Partenaires : Voies Navigables de France

Échéancier prévisionnel :

2019 - 2020

Plan de financement :

Coût : 60 000€

Financement :

- Etat : 100%, soit 60 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation de l'étude
- Définition d'un programme de travaux pluriannuel

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche-action n° 7-2

Accompagner les EPCI dans le choix du scénario d'aménagement du système d'endiguement des vals de Loire dans le Giennois

Objectif :

Réaliser les études complémentaires aux études de dangers des digues des secteurs de Briare, Saint-Firmin, Châtillon, Ousson et de Gien.

Accompagner les EPCI dans le choix du scénario d'aménagement de leur système d'endiguement.

Définir le programme de fiabilisation correspondant.

Description de l'action :

Les études de dangers réalisées en 2014 sous maîtrise d'ouvrage de la DDT45 ont permis de :

- préciser le rôle et le fonctionnement du système de digues
- analyser les phénomènes physiques susceptibles de provoquer ou de favoriser une rupture de ces digues
- quantifier en termes de probabilité les risques de défaillance des digues correspondants
- analyser les conséquences d'une éventuelle rupture des digues en termes de risques pour les biens et les personnes
- proposer et prioriser des mesures de réduction des risques : mesures structurelles (travaux de renforcement) mais aussi mesures de gestion et mesures fonctionnelles

Sur la base des résultats des études de dangers, des analyses complémentaires seront réalisées afin de définir 3 scénarios d'aménagement correspondant à 3 niveaux de protection (plus ou moins ambitieux), le coût de leur mise en œuvre et les bénéfices associés. Les éléments issus de l'étude des vals du Giennois seront utilement mobilisés dans le cadre de l'action, en particulier ceux relatifs à la définition des scénarios d'aménagement hydrauliques.

Suivant le scénario d'aménagement retenu par les EPCI, un programme de travaux de fiabilisation des systèmes d'endiguement au stade avant-projet sommaire, sera établi par la DDT45 en régie.

Des analyses multicritères / coûts-bénéfices seront menées dans ce cadre.

Cette action sera menée conjointement aux réflexions menées sur le gestion des systèmes d'endiguement, dans le cadre de la construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) des infrastructures de protection contre les inondations du bassin de la Loire et ses affluents, initié et porté par l'Etablissement public Loire.

Territoire concerné :

Les vals de Loire situés dans le Giennois (secteurs de Briare, Saint-Firmin, Châtillon, Ousson et de Gien)

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire (analyses multicritères des scénarios d'aménagement potentiels) et DDT 45 (programme de fiabilisation)
- Un comité technique et un comité de pilotage spécifiques à cette étude seront mis en place
- Une communication sera réalisée suite aux résultats de l'étude sur la base des rapports et présentations produits.

Échéancier prévisionnel :

2019 - 2020

Plan de financement :

Coût :

- Etude scénarios/AMC : 30 000€
- Programme de fiabilisation : Sans objet (réalisé en régie)

Financement :

- 1) Etude scénarios/AMC :
 - Etat (FPRNM) : 50%, soit 15 000€
 - Etat : 50%, soit 15 000 €
- 2) Programme de fiabilisation : Etat : 100%

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation de l'étude
- Définition d'un programme de travaux pluriannuel

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche-action n° 7-3

Analyse multicritères de la mise en place d'ouvrages de protection amovibles en bord de Loire

Objectif de l'action :

Certains quartiers des communes riveraines de la Loire sont exposés aux débordements du fleuve dès l'occurrence de crues de type décembre 2003. Dans le cadre des études de vals, 7 secteurs du territoire (La Charité-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Saint-Satur, Cosne-Cours-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, Briare et Gien), ont fait l'objet d'une étude d'opportunité de mise en œuvre de protections locales amovibles afin de les protéger des inondations par débordement de la Loire.

L'objectif de l'action est de mener, sur les secteurs de Briare et de Gien, les analyses coûts/bénéfices, multicritères et de faisabilité nécessaires à l'appréciation de l'efficacité, sur le plan socio-économique, des investissements qui pourraient être envisagés (travaux des axes 6 et 7 d'un PAPI complet).

Les impacts prévisibles potentiels de ce type d'aménagement sur les secteurs situés à l'aval des sites concernés, sur le milieu naturel et le paysage seront également examinés.

Description de l'action :

L'action consiste à :

- Lancer le marché correspondant
- Définition du linéaire et du niveau de protection optimal
- Définition de la solution technique envisageable
- Réalisation des analyses coûts/bénéfices et multicritères nécessaires
- Analyse d'impacts sur les secteurs situés à l'aval des sites concernés, sur le milieu naturel et le paysage

Territoire concerné :

- Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain
- Communauté de communes Berry Loire Puisaye
- Communauté des communes Giennaises

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Etablissement public Loire
- Un comité technique et de pilotage spécifique à cette étude seront mis en place
- Appui technique assuré par l'Etablissement public Loire dans le cadre du lancement et du suivi du marché correspondant.
- Une communication sera réalisée suite aux résultats de l'étude sur la base des rapports et présentation produits.

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Coût : 37 500€

Financement :

- FEDER : 50%, soit 18 750€
- Fonds Barnier (FPRNM) : 30%, soit 11 250€
- EPCI : 20%, soit 7 500 € :
 - Cdc Loire, Vignobles et Nohain : 2 500€
 - Cdc Berry Loire Puisaye : 2 500€

- Cdc Giennoises : 2 500€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation des analyses coûts/bénéfices et multicritères nécessaires